

Arrêté n°2026-07-AN

Relatif à la nomination de Monsieur Serge MONNERET en tant que responsable scientifique et technique de l'Institut d'établissement Imaging

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'établissement Imaging, notamment son article 2.2,
Vu l'avis du Conseil de l'Institut d'établissement Imaging en date du 23 janvier 2026,
Vu l'avis du Conseil académique d'Aix-Marseille Université n°2026-04-16-04-CAC du 16 avril 2026 relatif à la désignation du responsable scientifique et technique de l'Institut d'établissement Imaging,

Considérant la fin programmée des fonctions de Madame Monique BERNARD en qualité de Responsable scientifique et technique de l'Institut d'établissement Imaging le 29 juillet 2026, en raison de son départ à la retraite consécutif à l'atteinte de la limite d'âge,

Considérant la candidature de Monsieur Serge MONNERET à cette fonction,

Considérant le caractère favorable de l'avis du Conseil de l'Institut Imaging relatif à la candidature de Monsieur Serge MONNERET à ladite fonction, à compter du 1^{er} août 2026,

Considérant le caractère favorable de l'avis du Conseil académique relatif à la désignation de l'intéressé,

Considérant que cette désignation relève de la compétence du Président de l'Université,

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Serge MONNERET est nommé responsable scientifique et technique de l'Institut d'établissement Imaging d'Aix-Marseille Université.

Article 2 :

La durée du mandat de Monsieur Serge MONNERET est de cinq ans.

Article 3

Les fonctions de Monsieur Serge MONNERET prendront fin automatiquement en cas de cessation anticipée des activités de l'Institut entraînant sa fermeture.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} août 2026. Il est publié au recueil des actes administratifs d'Aix Marseille Université.

Article 5 :

La Directrice générale des services et l'Agent comptable de l'Université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON